ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 021 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la région méridionale du Québec est à la fois la plus densément peuplée, la plus convoitée en termes de spéculation foncière et de conversion de ses milieux naturels, la moins bien protégée sur le plan de la conservation et la plus sensible en termes d'espèces et de communautés naturelles avec statut précaire ou en déclin;

CONSIDÉRANT QUE, dans la région métropolitaine de Montréal, on estime que tous les boisés encore existants à l'heure actuelle auront été détruits d'ici 2029 si rien n'est fait pour les protéger;

CONSIDÉRANT QU'une lettre ouverte cosignée par 15 universitaires, chercheurs et experts de notoriété internationale en écologie forestière et aquatique de même qu'en sciences de la conservation et de la biodiversité souligne la valeur écologique des terrains ou milieux forestiers en bordure des aires protégées et leur rôle essentiel dans le maintien de l'intégrité écologique du Parc national du Mont-Saint-Bruno;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyens de la Montérégie et du Québec, demandons au gouvernement du Québec d'assurer la préservation de toutes les forêts matures à haute valeur écologique situées dans la zone limitrophe du Parc national du Mont-Saint-Bruno ainsi que dans le corridor forestier montérégien. Nous demandons au gouvernement québécois de mettre en place une réglementation plus sévère et d'assurer la mise en application des lois existantes concernant la protection de ces milieux forestiers. Nous demandons également que des mécanismes soient mis en place pour favoriser leur acquisition aux fins de conservation et que des fonds soient alloués à cet effet.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Bertrand St-Arnaud, député de Chambly

24-4-12

Date de signature de l'extrait